



Quel mode d'amortissement retenir ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- En collaboration avec **Jean-François Oillic, Expert-Comptable - Cillio Expertise - Groupe ABAQ CONSEIL - PONT SAINT MARTIN**
- Dernière vérification de la fiche : 01/03/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 01/03/2019

Par principe, un amortissement se calcule selon le système linéaire, mais il est possible d'opter pour un autre mode de calcul, qui repose sur un système dégressif. Seuls certains biens peuvent être amortis de manière dégressive : lesquels ? Lorsque c'est possible, pourquoi choisir l'amortissement dégressif plutôt que l'amortissement linéaire ?

Calculer vos amortissements : appliquer le système linéaire

C'est le système de droit commun. Le mode linéaire constitue le mode d'amortissement de droit commun et se caractérise par une grande simplicité, puisque les annuités d'amortissement sont constantes.

Comment le calculer ? ...

{ABONNEZ-VOUS}

Calculer vos amortissements : appliquer le système dégressif

C'est un système dérogatoire. Plutôt que d'amortir linéairement les éléments d'actifs de l'entreprise, vous pouvez choisir un mode d'amortissement dégressif, qui permet de constater des annuités d'amortissements plus importantes au début qu'à la fin de la période d'amortissement. Mais ce ne sera possible que pour certains biens...

Pour quels biens ? ...

{ABONNEZ-VOUS}